



CENTRE POUR L'ÉGALITÉ
DE TRAITEMENT



La discrimination est illégale. Aussi sur Internet.

Récemment, les médias ont fait connaître une page Facebook très raciste envers les étrangers et les demandeurs d'asile au grand public.

En effet, les propos qui y sont propagés sont extrêmement condamnables et de surcroît, certaines personnes s'y retrouvent qui apparemment ne se seraient jamais inscrites.

En 2010, le CET avait organisé un cycle de 6 tables rondes dont chacune a traité d'un des six motifs de discrimination couverts par la législation luxembourgeoise.

La première table ronde sur le racisme sur Internet avait permis de se rendre compte à quel point beaucoup de personnes ne savent pas que les discriminations sont également défendues sur la toile.

Voilà pourquoi le CET avait élaboré, en collaboration avec BEE SECURE et 4Motion, un dépliant (leperello) destiné plus particulièrement aux adolescents.

Cette publication avait été financée par le programme communautaire pour l'emploi et la solidarité sociale PROGRESS

(<http://ec.europa.eu/social/main.jsp?langId=fr&catId=327>)

et a comme finalité de sensibiliser les jeunes sur les discriminations en général.

A travers un exemple prégnant, le dépliant montre clairement que les discriminations sont punissables et peuvent également être retracées, même si on croit agir anonymement sur Internet.

Le dépliant peut être commandé auprès du CET (info@cet.lu ou par téléphone au 26 48 30 33).

Communiqué, le 8 décembre 2011